

Convention de délégation de service public

SECTION I : AUTORITÉ DÉLÉGANTE ET ADRESSE

I.1) Nom et adresse

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, Domaine de Rentilly Bussy saint martin - BP 29, à l'attention de M. CHARTIER Michel, F - 77607 Marne la vallée cedex, Tél : 0160354350, Email : accueil@marneetgondoire.fr

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, , à l'attention de M. CHARTIER Michel, Domaine de Rentilly Bussy saint martin - BP 29, F - 77607 Marne la vallée cedex, Tél : +33 160354350, Email : accueil@marneetgondoire.fr

I.2) Nature de l'autorité délégante :

Etablissement public territorial.

SECTION II : OBJET DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

II.1) Intitulé de la délégation de service public

Appel à candidatures pour la délégation du service public de la gestion du centre aquatique de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire

II.2) Texte en application duquel la convention est conclue

Délégation de service public soumise aux dispositions prévues aux articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

II.3) Objet de la délégation

Par délibération n° 2012/058 du 24 septembre 2012, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire a approuvé le principe de délégation du service public de la gestion de son centre aquatique dans le cadre d'un contrat d'affermage.

Domaine de la délégation : Autre : Centre Aquatique

Durée de la délégation : 8 ans.

Autres précisions :

La convention prendra effet le 01 septembre 2013.

Lieu principal d'exécution de la délégation : Centre aquatique 35 -43 rue Jean Mermoz, 77400 Lagny sur marne
Code NUTS : FR102

II.4) Autres caractéristiques et informations sur la nature et l'objet de la convention

L'équipement aquatique est ouvert depuis juin 2008. Sa capacité est définie par une fréquentation maximale instantanée de 870 personnes.

Son programme comporte :

- un bassin sportif de 6 lignes d'eau ;
- un bassin d'apprentissage de 200 mètres carrés ;
- un bassin ludique ;
- une pataugeoire ;
- un bassin extérieur ;
- une rivière à contre-courant reliant le bassin extérieur au bassin ludique ;
- une fosse à plongée de 20 mètres de profondeur;

D'une manière générale, le délégataire aura à assurer la responsabilité du bon fonctionnement, de la gestion et de l'exploitation de l'équipement.

II.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

92610000

SECTION III : CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

- Lettre de candidature (type DC1),
- Déclaration du candidat (type DC2),
- les certificats fiscaux et sociaux ou le formulaire NOT12 ou tout document équivalent, ou certificats fiscaux et sociaux individuels. Le cas échéant, la déclaration que le candidat verse à ses salariés leurs indemnités de congés payés et ne les met pas au chômage pour cause d'intempéries
- un extrait K bis, datant de moins de trois mois ou toute habilitation du signataire à engager l'entreprise candidate ;
- les attestations sur l'honneur indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin deux du casier judiciaire pour les infractions visées au code du travail

- le cas échéant, le jugement de règlement judiciaire
- les attestations d'assurances professionnelles.

III.2) Capacité économique et financière

-le chiffre d'affaires de l'entreprise candidate, comptes d'exploitation et de résultat de l'entreprise, ou toutes pièces assurant des garanties en vue de la réalisation des prestations, sur les trois dernières années.

III.3) Capacité technique et professionnelle

- une lettre de motivation présentant la société, sa structure juridique, ses moyens en personnel et en matériel dans le domaine concerné, et exposant les conditions générales dans lesquelles le candidat envisage cette délégation ;
- l'indication des références professionnelles et expériences techniques du candidat de moins de 5 ans dans le domaine de la gestion d'équipements publics sportifs comparables à celle de la consultation..

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité délégante

DSP centre aquatique.

IV.2) Modalités de présentation des candidatures

Les offres de candidatures seront à adresser à M. le Président de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, Domaine de Rentilly, B.P. 29, 77607 MARNE LA VALLEE Cedex 3, sous pli cacheté ou à remettre au service contre récépissé, à la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, l'enveloppe portera la mention " Candidature pour la délégation de gestion du centre aquatique de Marne et Gondoire - ne pas ouvrir"..

Adresse à laquelle les candidatures doivent être envoyées : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, , à l'attention de M. CHARTIER Michel, Domaine de Rentilly Bussy saint martin - BP 29, F - 77607 Marne la vallée cedex, Tél : +33 160354350, Email : accueil@marneetgondoire.fr

IV.3) Condition de délai

Date limite de réception des candidatures : 19 novembre 2012 à 12 h 00

IV.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures

français.

IV.5) Critères de sélections des offres

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

V.1) La convention s'inscrit dans un projet ou un programme financé par des fonds communautaires : Non.

V.2) Autres informations

Critères de sélection des candidatures : Modalités de sélection des candidats : La liste des candidats admis à présenter une offre sera arrêtée en tenant compte :

- des garanties professionnelles et financières de l'entreprise ;
- des références et expériences dans la gestion d'équipements aquatiques;
- des moyens mis à disposition ;

Permettant de juger la capacité du candidat à assurer le service.

Les candidats retenus à l'issue de la sélection des candidatures seront admis à présenter une offre. Ils recevront un dossier définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations à assurer, et tout renseignement nécessaire à l'établissement d'une offre.

V.3) Procédures de recours :

V.3.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Melun, 43, rue du Général De Gaulle, F - 77008 Melun, Tél : 0160566630,
Fax : 0160566610

V.4) Date d'envoi du présent avis : 05 octobre 2012.